

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 MARS 2012**

Délibération
n°2012.03.065

**Fonds Social
Européen : attribution
des subventions 2012
au titre du PLIE**

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE DOUZE à 18h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 mars 2012**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Serge BOUCQ, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLEADE-MASSON, Maurice FOUGERÉ, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Yves BRION, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, André BONICHON à Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacky BONNET à Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DEBOEVERE à Robert JABOUILLE, Gérard DEZIER à Bertrand MAGNANON, Jean-Pierre GRAND à Jean PATIE, Françoise LAMANT à Djillali MERIOUA, Francis LAURENT à Jacques PERSYN, Catherine PEREZ à Dominique THUILLIER, Martine RIVOISY à Jacques NOBLE, Zahra SEMANE à Nicolas BALEYNAUD

Excusé(s) représenté(s) :

Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, Christian RAPNOUIL par Serge BOUCQ, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Nadine GUILLET, Cyrille NICOLAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2012

**DELIBERATION
N° 2012.03.065**

POLITIQUES SOLIDAIRES

Rapporteur : Monsieur le Président

FONDS SOCIAL EUROPEEN : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2012 AU TITRE DU PLIE

Par délibération n° 304 du 9 décembre 2010, le conseil communautaire a décidé de solliciter la gestion d'une nouvelle subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) pour la période 2011-2013. Ces crédits sont destinés à la mise en oeuvre des actions du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) dont le protocole a été approuvé par délibération n°303 du 9 décembre 2010.

Une convention de subvention globale FSE pour la période 2011-2013 a donc été signée avec la Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE). Cette convention porte sur deux axes du programme opérationnel du FSE :

- axe 3 : Cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations pour le financement d'opérations en faveur des demandeurs d'emploi et pour l'animation du PLIE
- axe 5 : assistance technique à la gestion de la subvention

Le montant de la subvention globale FSE pour 2012 s'élève à 348 000 € (dont 14 000 € pour l'assistance technique à la gestion).

Il appartient au GrandAngoulême d'attribuer les subventions FSE dans ce cadre aux opérateurs du PLIE.

Par ailleurs, l'équilibre de la maquette financière de la subvention globale s'établit avec un montant de crédits FSE équivalent au montant des dépenses du GrandAngoulême et de ses partenaires dans le PLIE, désignées comme « contreparties au FSE ». Aussi, toute dépense du GrandAngoulême au titre du PLIE doit faire l'objet d'une procédure formalisée par délibération en tant que « contrepartie au FSE » y compris quand l'opération ne reçoit pas de crédits FSE.

Suite à l'appel à projets du 1er décembre 2011, les projets déposés par les structures locales ayant une mission en faveur de l'insertion et de l'emploi ont fait l'objet d'une instruction technique au regard des exigences d'attribution des crédits FSE et ont été validés par le comité de pilotage du PLIE du 14 février 2012.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux, des associations concernées, ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial par ces versements.

Bénéficiaire	Coût total	Subvention FSE	Taux FSE	Elus ne prenant pas part au vote en qualité de membres du bureau ou de personne intéressée par l'opération
Assistance Technique à la gestion du FSE (axe 5)	23 994,00	14 000,00	58,35%	
Sous total chapitre 011		14 000,00		
Animation PLIE	42 400,00	0,00	0,00%	
CCAS Isle Espagnac (accompagnement)	64 532,57	32 266,28	50,00%	MM. Besse, Lamy
ALESIE (Secteur Ouest)	44 843,22	22 421,61	50,00%	
ALESIE (IAE)	49 955,82	16 455,82	32,94%	
Banque Alimentaire	38 003,81	13 000,00	34,21%	
POLE EMPLOI	43 633,17	43 633,17	100,00%	
CCAS Isle Espagnac (chantiers)	84 223,77	33 457,26	39,72%	MM. Besse, Lamy
Mission Locale	120 000,00	60 000,00	50,00%	Mme Guinandie – MM. Lamy, Patie
Les Restaurants du Cœur	49 152,58	11 000,00	22,00%	
CIDFF (atelier)	6 052,15	3 026,08	50,00%	
CIDFF (accompagnement)	45 032,94	22 516,47	50,00%	
Cuisines du Monde	24 010,48	16 095,12	67,03%	
ARU (chantier)	41 539,55	14 539,55	35,00%	
ARU (accompagnement)	88 613,35	44 652,47	50,39%	MM. Lachaud, Richard
Sous total chapitre 65		333 063,83		
TOTAL		347 063,83 €		

Le coût total des dossiers validés s'élève à 765 987,65 €, pour lesquels sont sollicités 347 063,83 € de crédits FSE.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2012 pour 348 000 € au chapitre 65. La décision modificative n°1 prévoit le transfert de 1 4.000 € sur le chapitre 011.

Vu le protocole du PLIE 2011-2013 approuvé par délibération n°2010-12-303,

Vu la convention n°138/ 3975/34384 de subvention globale du 21 avril 2011,

Vu le comité de pilotage du 14 février 2012,

Vu l'avis favorable de la commission politiques solidaires du 15 février 2012,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 mars 2012,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER dans le cadre du FSE les subventions aux opérations 2012 au titre du PLIE présentées ci-dessus.

D'IMPUTER les dépenses au budget principal – chapitres 011 et 65 – sous fonction 90 :

- chapitre 011 : 14 000 €,
- chapitre 65 : 333 063,83 €

D'APPROUVER la mobilisation de crédits FSE en contrepartie des dépenses du GrandAngoulême sur les opérations 2012 « animation du PLIE » (42 400 €) et « assistance technique » (23 994 €).

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions d'attribution et à ajuster la programmation de ces participations à taux de participation constant de FSE en fonction des montants effectivement réalisés à la fin de chaque opération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 avril 2012	<u>Affiché le :</u> 02 avril 2012